



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/059

**OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLER - RÉSEAU
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/059

**OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLER - RÉSEAU
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L.229-26,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernisant les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°2017/166 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 12 décembre 2017 portant réalisation d'un plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle de la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire en date du 25 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Compte tenu de la démarche d'élaboration du PCAET et des différents temps d'acculturation pour tous les publics,

Compte tenu que l'association CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

En 2021, le CLER fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

Cette adhésion au réseau CLER permettra la poursuite des démarches de transition énergétique comme le PCAET.

En tant que membre du CLER - Réseau pour la transition énergétique, la Communauté de Communes pourra :

- intégrer un réseau d'échanges des représentants de territoires et d'acteurs locaux ;
- s'informer sur les différents réseaux animés par l'association, des nouvelles pratiques des territoires engagés et profiter du centre de ressources constituées par l'association ;
- participer aux événements proposés par le CLER et découvrir ou concevoir des solutions innovantes et opérationnelles ;
- faire connaître et anticiper les freins rencontrés sur le terrain, dans une volonté d'entrer dans une démarche constructive de dialogue avec les institutions pour les lever et les résoudre.

En rejoignant le CLER, la Communauté de Communes se positionne encore davantage comme un acteur en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Elle s'engage ainsi dans l'animation positive d'une dynamique territoriale.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/059

**OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLER - RÉSEAU
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adhère au réseau CLER – Réseau pour la transition énergétique, pour un montant de 340,27 €,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

